



LES DEMANDEURS D'UNE ADMISSION EN MAISON DE SOINS

LES DEMANDEURS D'UNE ALLOCATION DE SOINS

ANNEE 1994

DOCUMENT PSELL N° 81

Non publié- à diffusion restreinte

Andrée Kerger

en collaboration: Nadia Arendt  
Laurent Falchero  
Marc Mertens

## **PLAN**

### **Première partie: les caractéristiques générales des demandeurs**

**Chapitre I: L'ensemble du fichier**

**Chapitre II: Le fichier des demandeurs d'une allocation de soins**

**Chapitre III: Le fichier des demandeurs à être admis en maison de soins**

### **Deuxième partie: l'évaluation de la dépendance**

**Chapitre I: L'échelle de Katz**

**Chapitre II: Une autre manière d'évaluer la dépendance**

**Chapitre III: La dépendance psychique**

**Chapitre IV: Quelques pathologies relevées dans les dossiers**

**Chapitre V: Admissions en maison de soins- Les préférences émises par les requérants**

**Chapitre VI: L'aide à domicile**

### **Troisième partie: les décisions prises**

**Chapitre I: les décisions prise en matière d'admission en maison de soins**

**Chapitre II: les décisions prises en matière d'allocation de soins**

### **Annexe: Plan de codification du fichier**

## Avant-propos

Le fichier sur lequel nous avons travaillé rassemble une série de données concernant les demandeurs à être admis en maison de soins et les demandeurs d'allocation de soins.

Il porte sur les demandes introduites dans le courant de l'année 1994 et pour lesquelles une décision a été prise au cours de la même année.

Le contenu a été codé suivant un plan remis par le service d'action socio-thérapeutique. Ce plan a été quelque peu modifié et complété après consultation des premiers dossiers.

Ce plan portait davantage sur le contenu des rapports sociaux et moins sur le contenu des rapports médicaux.

## PREMIÈRE PARTIE: LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES DEMANDEURS

Nous allons présenter de manière parallèle, trois groupes de résultats: l'ensemble du fichier, les demandes d'admission en maison de soins et les demandes d'allocations de soins.

### Chapitre I. L'ensemble du fichier

L'ensemble du fichier comprend 865 demandes d'admission en maison de soins et 588 demandes d'allocations de soins.

Il porte sur 971 personnes au total.

Tab.1. Répartition du fichier entre les différentes demandes

	Nombre de personnes ayant fait une demande de...	%
allocation de soins	383	39.4
admission en maison de soins	106	10.9
les deux	482	49.6
<b>TOTAL</b>	<b>971</b>	<b>100.0</b>

On remarque ici qu'environ la moitié du fichier est composée de personnes ayant fait une double demande. Près de 40 % ont fait une demande d'allocation de soins uniquement. La proportion la plus faible est celle des personnes qui ont fait uniquement une demande d'admission en maison de soins.

Tab.2. Répartition des demandes selon le sexe

	Allocation de soins		Maison de soins		Les deux		L'ensemble du fichier	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Masculin	122	31.9	31	29.2	150	31.1	303	31.2
Féminin	261	68.1	75	70.8	332	68.9	668	68.8
	383	100.0	106	100.0	482	100.0	971	100.0

Le fichier est constitué d'une majorité importante de femmes. La proportion hommes/femmes de l'ensemble est à peu près respectée dans chacun des groupes.

**Tab.3 Répartition des demandes selon le statut matrimonial**

	Allocation de soins		Maison de soins		Les deux		L'ensemble du fichier	
	N	%	N	%	N	%	N	%
célibataire	50	13.1	24	22.6	50	10.4	124	12.8
marié	93	24.3	34	32.1	140	29.0	267	27.5
veuf	224	58.5	46	43.4	283	58.7	553	57.0
divorcé	16	4.2	2	1.9	9	1.9	27	2.8
	383	100.0	106	100.0	482	100.0	971	100.0

Comme attendu, ce sont les veufs et les veuves que nous retrouvons en majorité.

**Tab.4 Répartition des demandeurs selon le type de demande et l'endroit de résidence au moment de la demande**

	Allocation de soins		Maison de soins		Les deux		L'ensemble du fichier	
	N	%	N	%	N	%	N	%
à domicile	231	60.3	78	73.6	351	72.8	660	68.0
CIÉPA/CC	15	3.9	8	7.5	7	1.5	30	3.1
CIPPA	9	2.3	6	5.7	11	2.3	26	2.7
Convalesc.	3	0.8	3	2.8	2	0.4	8	0.8
C. logement					2	0.4	2	0.2
Hospitalisé	104	27.2	5	4.7	39	8.1	148	15.2
H.N.P	11	2.9			1	0.2	12	1.2
I.étrangère	1	0.3			18	3.7	19	2.0
Famille	9	2.3	6	5.7	51	10.6	66	6.8
Total	383	100.0	106	100.0	482	100.0	971	100.0

Les personnes du fichier se trouvent principalement en ménage privé, soit à leur domicile, soit dans la famille proche. 62 % des demandes sont émises par ces personnes. Une proportion non négligeable, 15.2 %, est hospitalisée. Notons ici que plus d'un quart des

SIGLES?

demandes d'allocations de soin émane de personnes hospitalisées. Cette proportion ne représente même pas 5 % pour les seules admissions en maison de soins. La proportion de demandeurs vivant en institution est très faible.

**Tab. 5 Répartition des demandeurs selon le type de demande et l'âge au moment de la demande.**

	Allocation de soins		Maison de soins		Les deux		L'ensemble du fichier	
	N	%	N	%	N	%	N	%
60 ans et moins	-	-	-	-	2	0.4	2	0.2
61-65	30	7.8	8	7.5	40	8.3	78	8.0
66-70	50	13.1	21	19.8	71	14.7	142	14.6
71-75	72	18.8	16	15.1	84	17.4	172	17.7
76-80	64	16.7	22	20.8	66	13.7	152	15.7
81-85	57	14.9	18	17.0	89	18.5	164	16.9
86-90	65	17.0	9	8.5	79	16.4	153	15.8
91 et plus	45	11.7	12	11.3	51	10.6	108	11.1
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>100.0</b>	<b>106</b>	<b>100.0</b>	<b>482</b>	<b>100.0</b>	<b>971</b>	<b>100.0</b>

L'âge moyen pour l'ensemble de la population étudiée est égale à 78.5 ans. Pour les demandeurs d'allocation de soins, l'âge moyen s'élève à 78.6 ans. Pour les demandeurs d'admission en maison de soins, l'âge moyen s'élève à 78.3 ans.

A l'exception des deux classes extrêmes, les plus jeunes et les plus âgés, les différentes classes ont des effectifs à peu près équivalents. Les classes des extrémités sont moins nombreuses.

**Tab.6 Répartition des demandeurs selon le type de demande et l'initiative de la demande**

demande d'. à l'...	Allocation de soins		Maison de soins		Les deux		L'ensemble du fichier	
	N	%	N	%	N	%	N	%
l'intéressé	142	37.1	34	32.1	118	24.5	294	30.3
le conjoint	31	8.1	16	15.1	60	12.4	107	11.0
les enfants	133	34.7	31	29.2	213	44.2	377	38.8
autre parent	41	10.7	3	2.8	56	11.6	100	10.3
service social	14	3.7	6	5.7	13	2.7	33	3.4
médecin	11	2.9	-	-	6	1.2	17	1.8
autre	11	2.9	16	15.1	16	3.3	43	4.4
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>100.0</b>	<b>106</b>	<b>100.0</b>	<b>482</b>	<b>100.0</b>	<b>971</b>	<b>100.0</b>

Pour près de 40 %, l'initiative de la demande a été prise par les enfants et pour 30%, elle a été prise par l'intéressé lui-même. Conjoint et autre parent se partagent l'initiative de 21 % des demandes.

*Simple*

**Tab.7 Répartition des demandeurs selon le type de demande et la caisse de maladie**

	Allocation de soins		Maison de soins		Les deux		L'ensemble du fichier	
	N	%	N	%	N	%	N	%
CNAMO	182	47.5	52	49.1	262	54.4	496	51.1
E.PRIVES	59	15.4	18	17.0	43	8.9	120	12.4
F.PUBLICS	28	7.3	6	5.7	23	4.8	57	5.9
F.COMM.	8	2.1	2	1.9	7	1.5	17	1.8
P.INDEP.	33	8.6	9	8.5	48	10.0	90	9.3
C.AGRIC.	27	7.0	15	14.2	65	13.5	107	11.0
CFL	30	7.8	1	0.9	16	3.3	47	4.8
AUTRES	6	1.6	1	0.9	3	0.6	10	1.0
Sans REPONSE	10	2.6	2	1.9	15	3.1	27	2.8
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>100.0</b>	<b>106</b>	<b>100.0</b>	<b>482</b>	<b>100.0</b>	<b>971</b>	<b>100.0</b>

**Tab.8 Répartition des demandeurs selon le type de demande et l'environnement familial**

	Allocation de soins		Maison de soins		Les deux		L'ensemble du fichier	
	N	%	N	%	N	%	N	%
seul	223	58.2	38	35.8	121	25.1	382	39.3
avec conjoint	71	18.5	19	17.9	99	20.1	189	19.5
avec conjoint et enfant	18	4.7	11	10.4	40	8.3	69	7.1
avec enfant	41	10.7	33	31.1	180	37.3	254	26.2
autres proches	30	7.8	5	4.7	42	8.7	77	7.9
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>100.0</b>	<b>106</b>	<b>100.0</b>	<b>482</b>	<b>100.0</b>	<b>971</b>	<b>100.0</b>

Relevons, pour l'ensemble du fichier, l'importante proportion de personnes qui vivent seules.

## Chapitre II. Le fichier des demandeurs d'allocations de soins

Le fichier comprend 865 demandes d'allocations de soins

**Tab.1 L'âge des demandeurs (allocation de soins)**

	Nombre	%	% cumulés
60 ans et moins	2	0.2	0.2
61-65	70	8.1	8.3
66-70	121	14.0	22.3
71-75	156	18.0	40.3
76-80	130	15.0	55.4
81-85	146	16.9	72.3
86-90	144	16.6	88.9
91 et plus	99	11.1	100.0
TOTAL	865	100.0	

La distribution par classes d'âge correspond à peu près à celle que nous avons pour l'ensemble du fichier. On remarque cependant une petite pointe de la classe des 70-75 ans, plus accentuée que dans l'ensemble du fichier.

**TAB.2 Le sexe (demandeurs d'allocations de soins)**

	Nombre	%
Masculin	272	31.4
Féminin	593	68.6
TOTAL	865	100.0

Les hommes sont proportionnellement un peu plus nombreux que dans l'ensemble du fichier.

**Tab.3 Le statut matrimonial (demandeurs d'allocations de soins)**

	Nombre	%
célibataire	100	11.6
marié	233	26.9
veuf	507	58.6
divorcé	25	2.9
TOTAL	865	100.0

La proportion de veufs est un peu plus importante que dans l'ensemble du fichier.

**Tab.4 La résidence du demandeur au moment de la demande (allocation de soins)**

	Nombre	%
à domicile	582	67.3
CIEPA/CICPA	22	2.5
CIPPA	20	2.3
Maison de convalescence	5	0.6
Centre de logement	2	0.2
Hospitalisé	143	16.5
HNP	12	1.4
Institution belge	19	2.2
Famille	60	6.9
Total	865	100.0

Au moment de la demande d'allocation de soins, 67.3 % des personnes se trouvent à leur domicile, 16.5 % des personnes sont hospitalisées et 6.9 % des personnes sont prises en charge par la famille. Ce qui représente environ 90 % de l'ensemble. Il semble donc que l'allocation de soins atteigne bien les personnes pour qui elle a été instaurée.

**Tab. 5 L'initiative de la demande d'allocation**

	Nombre	%
L'intéressé	260	30.1
Le conjoint	91	10.5
Les enfants	346	40.0
Un autre parent	97	11.2
Un service social	27	3.1
Un médecin	17	2.0
Une autre personne	27	3.1
Total	865	100.0

**Tab.6 La caisse de maladie du demandeur (allocation de soins)**

	Nombre	%
CNAMO	444	51.3
Employés privés	102	11.8
F et E privés	51	5.9
F et E communaux	15	1.7
Prof.indépendantes	81	9.4
caisse agricole	92	10.6
CFL	46	5.3
Autre	9	1.0
Pas de réponse	25	2.9
Total	865	100.0

**Tab.7 L'environnement familial des demandeurs d'une allocation de soins**

	Nombre	%
Seul	344	39.8
avec conjoint	170	19.7
avec conjoint et enfant	58	6.7
avec enfant	221	25.5
avec d'autres proches	72	8.3
Total	865	100.0

**Tab.8 Nombre de membres dans le ménage (demandeurs d'allocation de soins)**

Nombre de ménages de...	N	%
une personne	344	39.8
deux personnes	317	36.6
trois personnes	115	13.3
quatre et plus	89	10.3
Total	865	100.0

**Tab.9 Nombre de proches (hors ménage)(allocation de soins)**

Nombre de demandeurs ayant...	Nombre	%
aucun proche	162	18.7
un proche	315	36.4
deux proches	234	27.1
trois proches	95	11.0
quatre et plus	59	6.8
Total	865	100.0

### Chapitre III. Le fichier des demandeurs a être admis en maison de soins

**Tab.1 L'âge des demandeurs (admissions en maisons de soins)**

	Nombre	%	% cumulés
60 ans et moins	2	0.3	0.3
61-65	48	8.2	8.5
66-70	92	15.6	24.1
71-75	100	17.0	41.2
76-80	88	15.0	56.1
81-85	107	18.2	74.3
86-90	88	15.0	89.3
91 et plus	63	10.7	100.0
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>100.0</b>	

**TAB.2 Le sexe (demandes d'admission en maison de soins)**

	Nombre	%
Masculin	181	30.8
Féminin	407	69.2
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>100.0</b>

On notera ici que le proportion d'hommes est moins importante que dans l'ensemble du fichier.

**Tab.3 Le statut matrimonial (demandes d'admission en maison de soins)**

	Nombre	%
célibataire	74	12.6
marié	174	29.6
veuf	329	56.0
divorcé	11	1.9
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>100.0</b>

**Tab.4 La résidence du demandeur au moment de la demande (admissions en maison de soins)**

	Nombre	%
à domicile	429	73.0
CIEPA/CICPA	15	2.6
CIPPA	17	2.9
Maison de convalescence	5	0.9
Centre de logement	2	0.3
Hospitalisé	44	7.5
HNP	1	0.2
Institution belge	18	3.1
Famille	57	9.7
Total	588	100.0

Par rapport à l'ensemble du fichier, on remarque ici une présence un peu plus importante de demandeurs à domicile, de demandeurs en famille mais nettement moins importante de demandeurs hospitalisés.

**Tab. 5 L'initiative de la demande d'admission (en maison de soins)**

	Nombre	%
L'intéressé	152	25.9
Le conjoint	76	12.9
Les enfants	244	41.5
Un autre parent	59	10.0
Un service social	19	3.2
Un médecin	6	1.0
Une autre personne	7	5.4
Total	588	100.0

Fors table ?

**Tab.6 La caisse de maladie du demandeur (admissions en maison de soins)**

	Nombre	%
CNAMO	314	53.4
Employés privés	61	10.4
F et E privés	29	4.9
F et E communaux	9	1.5
Prof. indépendantes	57	9.7
caisse agricole	80	13.6
CFL	17	2.9
Autre	4	0.7
Pas de réponse	17	2.9
Total	588	100.0

**Tab.7 L'environnement familial (admissions en maisons de soins)**

	Nombre	%
Seul	159	27.0
avec conjoint	118	20.1
avec conjoint et enfant	51	8.7
avec enfant	213	36.2
avec d'autres proches	47	8.0
Total	588	100.0

Notons ici une proportion moins importante de gens isolés que dans l'ensemble et davantage de gens qui vivent avec leurs enfants.

**Tab.8 Nombre de membres dans le ménage (admissions en maison de soins)**

Nombre de ménages de...	N	%
une personne	159	27.0
deux personnes	243	41.3
trois personnes	107	18.2
quatre et plus	79	13.4
Total	588	100.0

**Tab.9 Nombre de proches (hors ménage)(admission en maison de soins)**

Nombre de demandeurs ayant...	Nombre	%
aucun proche	128	21.8
un proche	193	32.8
deux proches	154	26.2
trois proches	57	9.7
quatre et plus	56	9.5
Total	588	100.0

## DEUXIÈME PARTIE: L'ÉVALUATION DE LA DÉPENDANCE

## Chapitre I. L'échelle de KATZ

### I. Construction de l'échelle

L'échelle de Katz (utilisée en Belgique pour la subsidiation des Maisons de repos et pour l'intervention de l'assurance-maladie dans les soins à domicile) définit quatre catégories de dépendance:

Catégorie 0: personnes totalement indépendantes et non-démentes.

Catégorie A: soit dépendance physique: *pour se laver et/ou s'habiller*  
soit dépendance psychique: désorientation dans le temps et l'espace et *indépendance physique*

Catégorie B: soit dépendance physique: *pour se laver et s'habiller et se déplacer et/ou aller à la toilette*  
soit dépendance psychique: désorientation dans le temps et l'espace, et *dépendance pour se laver et/ou s'habiller*

Catégorie C: soit dépendance physique: *pour se laver et s'habiller et pour se déplacer et aller à la toilette, et pour incontinence et/ou pour manger*  
soit dépendance psychique: *désorientation dans le temps et l'espace et dépendance pour se laver et s'habiller, et pour incontinence, et pour se déplacer et/ou aller à la toilette et/ou manger*

La classification telle quelle ne recouvre pas toutes les combinaisons trouvées dans notre fichier.

Nous avons, pour cette raison, élargi les catégories en y introduisant des fonctions que la typologie ne prévoyait pas de prime abord.

La catégorie A devient: (A1) soit dépendance physique: pour se laver et/ou s'habiller  
nous y avons ajouté: (A2) *ou pour se déplacer uniquement*  
(A3) *ou pour se rendre aux toilettes uniquement*  
(A4) *ou pour incontinence uniquement*  
(A5) *ou pour s'alimenter uniquement*  
*et indépendance psychique*  
(A bis) soit dépendance psychique: désorientation dans le temps et l'espace et indépendance physique

Nous avons donc ajouté à cette catégorie A quatre besoins très localisés puisqu'ils concernent une fonction exclusivement.

La catégorie B devient: (B1) soit dépendance physique: *pour se laver et s'habiller et se déplacer et/ou aller à la toilette*  
(Bbis) soit dépendance psychique: désorientation dans le temps

nous y avons ajouté: et l'espace, [et dépendance pour se laver et/ou s'habiller]  
 (Bbis2) ou pour se déplacer uniquement  
 (Bbis3) ou pour se rendre aux toilettes  
 (Bbis4) ou pour s'alimenter  
 (Bbis5) ou pour incontinence

Il s'agit donc ici de combiner la dépendance psychique avec une fonction physique exclusivement.

La catégorie C ne change pas.

Tab.1 Répartition des demandeurs selon le typologie de Katz modifiée- détail des catégories:

Catégories de dépendance	N	%
0: indépendance totale	17	1.8
A1: dépendance pour se laver et/ou s'habiller et indépendance psychique	24	1.5
A2: dépendance pour déplacement uniquement et indép.psychique	73	7.5
A3: dépendance pour se rendre aux toilettes et indépendance psychique	8	0.8
A4: incontinence uniquement et indépendance psychique	23	2.4
A5: Dépendance pour s'alimenter et indépendance psychique	18	1.8
Abis: Dépendance psychique: désorientation dans le temps et dans l'espace et indépendance physique	21	2.2
B: Dépendance pour se laver et s'habiller et/ou se rendre aux toilettes	121	12.5
Bbis: dépendance psychique: désorientation dans le temps et dans l'espace et dépendance pour se laver et/ou s'habiller	45	4.6
Bbis1: dépendance psychique et dépendance pour se déplacer	156	16.1
Bbis2: dépendance psychique et dépendance pour se rendre aux toilettes	89	9.2
Bbis3: dépendance psychique et dépendance pour s'alimenter	89	9.2
Bbis4: dépendance psychique et incontinence	100	10.3
C: Dépendance physique pour se laver et s'habiller, pour se déplacer et aller aux toilettes, et pour incontinence et/ou pour manger	29	3.0
Cbis: Dépendance psychique: désorientation dans le temps et dans l'espace et dépendance pour se laver et s'habiller, et pour incontinence et pour se déplacer et/ou aller à la toilette et/ou manger	158	16.3
TOTAL	971	100.0

Remarquons dans la catégorie A, les cas de dépendance physique qui sont ici plus nombreux que les cas de dépendance psychique. Ceci nous amène à conclure que dans de nombreux cas, la dépendance psychique est associée à des caractéristiques physiques.

En revanche, dans les catégories B et C, la proportion des personnes souffrant à la fois de problèmes psychiques et physiques est de 4 à 5 fois plus nombreuse que la proportion de personnes souffrant uniquement de problèmes physiques.

**Tab.2 Répartition des demandeurs selon le typologie de Katz modifiée- catégories recodées**

	N	%
Catégorie 0	17	1.8
Catégorie A	167	17.2
Catégorie B	600	61.8
Catégorie C	187	19.3
Total	971	100.0

C'est au niveau de la catégorie B que l'on retrouve la plus forte proportion de personnes interrogées.

**Tab.3 Répartition des demandeurs selon la typologie de Katz modifiée, selon le type de demande (1)**

	Demande d'allocation de soins		Demande d'admission en maison de soins	
	N	%	N	%
catégorie 0	17	2.0	5	0.9
catégorie A	152	17.6	82	13.9
catégorie B	534	61.7	371	63.1
catégorie C	162	18.7	130	22.1
	865	100.0	588	100.0

Pour les demandes d'admission en maisons de soins, on trouve une proportion un peu plus importante de personnes au niveau des degrés de dépendance B et C (85.2% alors qu'ils sont 80.4 % pour les demandes d'allocations de soins).

Si l'on partitionne le fichier de façon plus précise encore, on remarque que parmi les personnes qui ont fait uniquement une demande d'allocation de soins, seuls 75 % se trouvent au niveau de dépendance B et C, alors qu'ils sont 84 % aux mêmes niveaux pour les doubles demandes et de 86% pour les demandes d'admission en maison de soins.

(1) ?

**Tab.4 Répartition des demandeurs selon la typologie de Katz, selon le type de demande(2)**

	Uniquement alloc. de soins		Uniquement maison de soins		double demande		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
cat. 0	12	3.1	-	-	5	1.0	17	1.8
cat. A	85	22.2	15	14.2	67	13.9	167	17.2
cat. B	229	59.8	66	62.3	305	63.3	600	61.8
cat. C	57	14.9	25	23.6	105	21.8	187	19.3
Total	383	100.0	106	100.0	482	100.0	971	100.0

## **II. L'échelle de Katz et les caractéristiques personnelles des sujets**

### **1. Le sexe**

**Tab.5 Répartition des demandeurs sur l'échelle de Katz, selon le sexe**

	cat.0	cat.A	cat.B	cat.C	Total
Masculin	17.6	32.3	29.8	35.8	31.2
Féminin	82.4	67.7	70.2	61.2	68.8
	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

coeff.de cont.:0.06

Notons une nette surreprésentation des femmes dans la catégorie des non-dépendants et une légère surreprésentation des hommes dans la catégorie C.

## 2. L'âge

**Tab.6 Répartition des demandeurs sur l'échelle de Katz selon l'âge**

	cat.0	cat.A	cat.B	cat.C	Total
65 ans et moins	5.9	9.6	7.8	8.6	8.2
66-70 ans	5.9	13.2	14.8	16.0	14.6
71-75 ans	11.8	24.0	16.5	16.6	17.7
76-80 ans	29.4	12.0	16.2	16.0	15.7
81-85 ans	11.8	18.6	16.3	17.6	16.9
86-90 ans	23.5	12.6	17.0	13.9	15.8
91 et plus	11.8	10.2	11.3	11.2	11.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

coeff.de cont.: 0.12

L'âge moyen des demandeurs classés dans la catégorie 0 s'élève à 80.7 ans. Pour la catégorie A, l'âge moyen est de 77.7 ans. Dans les catégories B et C, ces âges sont respectivement de 78.7 ans et 78.1 ans.

## 3. Le statut matrimonial

**Tab.7 Répartition des demandeurs sur l'échelle de Katz selon le statut matrimonial**

	cat.0	cat.A	cat.B	Cat.C	Total
célibataire	5.9	11.4	13.2	13.4	12.8
marié	29.4	29.3	24.7	34.8	27.5
veuf	64.7	55.7	59.2	50.8	57.0
divorcé	-	3.6	3.0	1.6	2.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

coeff.de cont.:0.1

Les personnes mariées se trouvent en surreprésentation dans la catégorie des personnes très dépendantes. Les personnes veuves se trouvent proportionnellement beaucoup plus nombreuses dans la catégorie A.

#### 4. La résidence au moment de la demande

**Tab.8 Répartition des demandeurs sur l'échelle de Katz, selon la résidence au moment de la demande.**

	Cat. 0	Cat.A	Cat.B	Cat.C	Total
à domicile	88.2	81.4	67.2	56.7	68.0
CIEPA	-	1.8	2.8	5.3	3.1
CIPPA	-	3.0	1.8	5.3	2.7
M.conval.	5.9	-	1.2	-	0.8
C.logem.	-	-	0.2	0.5	0.2
hospitalis.	-	9.6	15.8	19.8	15.2
HNP	-	-	1.3	2.1	1.2
i.étrangère	5.9	1.2	1.7	3.2	2.0
famille	-	3.0	8.0	7.0	6.8
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

coeff. de conting.:0.2

Relevons ici que les personnes à domicile sont surreprésentées dans les catégories 0 et A, c'est-à-dire les groupes de personnes non-dépendantes ou faiblement dépendantes.

#### 5. L'initiative de la demande et le classement selon les catégories de Katz

**Tab.9 Répartition des demandeurs selon les catégories de Katz suivant la personne à l'origine de la demande.**

	L'intéressé	La famille	Les professionnels	Total
Cat.0	3.1	1.0	2.2	1.8
Cat.A	24.8	14.6	9.7	17.2
Cat.B	59.9	62.7	62.4	61.8
Cat.C	12.2	21.7	25.8	19.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Coeff. de conting.: 0.2

Les demandes introduites par les intéressés sont proportionnellement beaucoup plus importantes dans les catégories 0 et A que pour l'ensemble du fichier. Les demandes introduites par les professionnels concernent proportionnellement plus souvent des personnes intégrées dans les catégories B et C.

### III. L'évaluation: l'échelle de Katz et les conclusions du rapport à l'appui de la demande

Tab.10 Répartition des demandeurs selon l'évaluation de leur capacité à vivre et leur position sur l'échelle de Katz

	Cat.0	Cat.A	Cat.B	Cat.C	Total
Peu de problèmes	70.6	35.3	7.5	0.5	12.0
Problèmes limités avec risques d'aggravation	11.8	16.8	13.8	3.2	12.3
nécessité de surveillance	-	6.0	10.3	6.4	8.7
Dépendance pour certains actes	11.8	25.7	21.5	12.8	20.4
Dépendance pour tous les actes	5.9	16.2	46.8	77.0	46.7
<b>TOTAL</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

coeff.de cont.: 0.5

La confrontation de l'instrument avec une évaluation empirique donnée par le travailleur social rédigeant le rapport à l'appui de la demande, permet d'évaluer la valeur de la mesure établie par l'échelle.

On trouve ici une forte relation entre les deux modes d'évaluation de la dépendance: celle donnée par le travailleur social et l'évaluation selon la typologie de Katz.

Pour les besoins de la cause, nous allons construire un deuxième instrument de mesure directement adapté au contenu de notre fichier. Ceci nous permettra de comparer les deux instruments.

## Chapitre II: Une autre manière d'évaluer la dépendance.

Dans le cas précédent, nous avons appliqué aux données un instrument de mesure pré-construit. Ici, nous allons construire un instrument de mesure à partir des données dont nous disposons.

### I. Calcul d'un indicateur général de dépendance

A chaque item, nous avons affecté un score correspondant à son niveau de gravité et à son importance pour générer la dépendance.

Les scores s'échelonnent entre 0 et 3; le score 0 correspondant à une situation sans problème, le score de 3 correspondant à une situation tout à fait problématique, susceptible de générer une forte dépendance.

Ainsi, dans la mesure où une caractéristique est présente, le demandeur reçoit le score correspondant à cette caractéristique.

Le cumul des différents scores obtenus donne une appréciation de la dépendance pour chacun des domaines envisagés.

De cette façon, à un score faible correspond une dépendance faible, à un score élevé correspond une dépendance forte.

Le tableau ci-dessous rend compte de la manière dont nous avons attribué les scores:

Scores	0	1	2	3
<u>Etat mental</u>	x			
- pas de problème				
- désorientation totale et permanente				x
- désorientation temporaire			x	
- problèmes de mémoire		x		
- problèmes de dépression		x		
- problèmes de communication		x		
autres problèmes psychiatriques			x	
- troubles mineurs		x		
<u>Mobilité</u>	x			
- aucun problème				
- déplacement possible avec aide à l'intérieur du domicile			x	
- déplacement possible avec aide à l'extérieur du domicile		x		

- besoin d'aide pour se rendre aux toilettes				X
- se déplace en fauteuil roulant				X
- déplacement impossible/ peut s'asseoir				X
- alitement permanent				X
- doit être mis au lit et levé			X	
<u>Alimentation</u>	X			
- capable de manger seul				
- peut manger seul avec aide pour manipulations délicates (couper ...)			X	
- incapacité de s'alimenter seul sans aide				X
- régime alimentaire particulier		X		
<u>Toilette</u>	X			
- pas de difficulté				
- peut faire la toilette avec de l'aide		X		
- peut faire la toilette avec surveillance		X		
- besoin d'aide pour une grande toilette			X	
- incapacité totale de faire la toilette				X
<u>Habillage</u>				
- pas de difficulté	X			
- peut s'habiller seul avec de l'aide			X	
- peut s'habiller seul avec surveillance		X		
- incapacité totale de s'habiller				X
- problèmes d'incontinence		X		
<u>Problèmes de la vue</u>	X			
- pas de problème				
- vision diminuée		X		
- vision très mauvaise			X	
- cécité				X
<u>Problèmes d'audition</u>	X			
- pas de problème				
- faiblesse de l'ouïe d'un côté		X		
- faiblesse de l'ouïe des deux côtés			X	

Répartition des demandeurs selon les scores obtenus.

1. L'état mental

Ont un score de...	Nombre	%
0	256	26.4
1	232	23.9
2	144	14.8
3	160	16.5
4	85	8.8
5	68	7.0
6	21	2.2
7	3	2.2
8	1	0.1
9	1	0.1
	971	100.0

2. La capacité de mobilité

Ont un score de	N	%
0	231	23.8
1	181	18.6
2	32	3.3
3	259	26.7
4	35	3.6
5	20	2.1
6	131	13.5
7	2	0.2
8	36	3.7
9	25	2.6
11	19	2.0
	971	100.0

### 3. La capacité d'assurer son alimentation

Ont un score de	N	%
0	653	67.3
1	14	1.4
2	199	20.5
3	102	10.5
4	3	0.3
Total	971	100.0

### 4. La capacité d'assurer son hygiène

Ont un score de	N	%
0	259	26.7
1	332	34.2
2	102	10.5
3	276	28.4
5	2	0.2
Total	971	100.0

### 5. La capacité de s'habiller

Ont un score de	N	%
0	274	28.2
1	70	7.2
2	385	39.6
3	242	24.9
Total	971	100.

## 6. Les problèmes de continence

	N	%
n'ont pas de problème	647	66.6
ont un problème	324	33.4
Total	971	100.0

## 7. Les problèmes de vision

Ont obtenu un score de	N	%
0	399	41.1
1	445	45.8
2	99	10.2
3	28	2.9
Total	971	100.0

## 8. Les problèmes d'audition

Ont un score de	N	%
0	522	53.8
1	164	16.9
2	285	29.4
Total	971	100.0

## 9. Calcul d'un indicateur général

En cumulant les scores obtenus sur chacun des indicateurs décrits ci-dessus, nous avons construit un indicateur général de dépendance. Sur l'indicateur ainsi créé, les scores s'échelonnent entre 0 et 28. Les demandeurs s'y répartissent de la manière suivante:

Score	Nombre de demandeurs	%
0	3	0.3
1	13	1.3
2	16	1.6
3	45	4.6

4	44	4.5
5	59	6.1
6	84	8.7
7	55	5.7
8	68	7.0
9	72	7.4
10	66	6.8
11	75	7.7
12	60	6.2
13	54	5.6
14	51	5.3
15	44	4.5
16	36	3.7
17	24	2.5
18	19	2.0
19	26	2.7
20	17	1.8
21	12	1.2
22	11	1.1
23	6	0.6
24	3	0.3
25	5	0.5
26	1	0.1
27	1	0.1
28	1	0.1
TOTAL	971	100.0

Le score moyen est de 10.4. Le score médian est équivalent à 10.

## II. Construction d'une échelle de dépendance

En regroupant les demandeurs en quatre catégories selon les scores obtenus, nous avons construit une échelle de dépendance à quatre niveaux.

Au niveau 1, nous trouvons les personnes ayant obtenu un score s'échelonnant entre 0 et 5. Il s'agit donc de personnes qui rencontrent quelques difficultés mais dont l'autonomie reste possible.

Au niveau 2, nous trouvons des personnes dont l'autonomie commence à être menacée. Les scores s'échelonnent entre 6 et 10.

Au niveau 3, nous avons regroupé les personnes dont les scores obtenus s'échelonnent entre 11 et 14 et pour lesquelles nous pouvons parler de dépendance partielle.

Le niveau 4 inclut les personnes dont le score dépasse 15 et pour lesquelles il y a lieu de parler de dépendance sérieuse voire complète.

Les demandeurs se répartissent de la manière suivante aux quatre niveaux:

Niveau 1: 180, soit 18.5 %.

Niveau 2: 345, soit 35.5 %.

Niveau 3: 240, soit 24.7 %.

Niveau 4: 206, soit 21.2 %.

Tab.1 Répartition des demandeurs à être admis en Maison de soins selon les niveaux de dépendance.

Niveaux de dépendance	Ont fait une demande		N'ont pas fait de demande		Total
	Nombre	%	Nombre	%	%
Niveau 1	165	19.1	15	14.2	18.5
Niveau 2	306	35.4	39	36.8	35.5
Niveau 3	207	23.9	33	31.1	24.7
Niveau 4	187	21.6	19	17.9	21.2
Total	865	100.0	106	100.0	100.0

coeff. de conting.: 0.06

A la lecture de ce tableau, on remarque qu'il n'existe pratiquement pas de lien entre la position sur l'échelle de dépendance que nous venons de construire et le fait d'avoir fait une demande d'admission en maison de soins.

La comparaison des scores moyens de dépendance des demandeurs et non-demandeurs confirme cette constatation. Pour les premiers, ce score s'élève à 10.4. Pour les seconds, ce score s'élève à 10.6.

**Tab.2 Répartition des demandeurs d'allocation de soin selon les catégories de dépendance**

Niveaux de dépendance	Ont fait une demande		N'ont pas fait de demande		Total
	Nombre	%	Nombre	%	%
Niveau 1	71	12.1	109	28.5	18.5
Niveau 2	208	35.4	137	35.8	35.5
Niveau 3	171	29.1	69	18.0	24.7
Niveau 4	138	23.5	68	17.8	21.2
Total	588	100.0	383	100.0	100.0

coeff. de conting.: 0.2

On relève une surreprésentation des non-demandeurs dans la catégorie 1. En revanche, les demandeurs se retrouvent surreprésentés dans les catégories 3 et 4.

Le score moyen des non-demandeurs (9.3) est d'ailleurs inférieur au score moyen des demandeurs (11.1).

### **III. L'échelle de dépendance et les caractéristiques personnelles des sujets**

#### **1. Le sexe**

**Tab 3. Répartition des demandeurs par sexe selon le niveau de dépendance**

Niveaux de dépendance	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	%
Niveau 1	43	14.2	137	20.5	18.5
Niveau 2	103	34.0	242	36.2	35.5
Niveau 3	82	27.1	158	23.7	24.7
Niveau 4	75	24.8	131	19.6	21.2
Total	588	100.0	668	100.0	100.0

coeff. de conting.: 0.09

Hommes et femmes se répartissent de manière à peu près équivalente aux différents niveaux de dépendance. Si on compare les scores moyens de dépendance, on remarque que le score moyen des femmes (10.1) est légèrement inférieur à celui des hommes (11).

## 2. La situation matrimoniale

tab.4. Répartition des demandeurs par situation matrimoniale selon les niveaux de dépendance

niveaux de dépendance	célibataire		Marié		veuf		Divorcé		Total
	N	%	N	%	N	%	N	%	%
niveau 1	16	12.9	43	16.1	113	20.4	8	29.6	18.5
niveau 2	51	41.1	88	33.0	196	35.4	10	37.0	35.5
niveau 3	36	29.0	56	21.0	142	25.7	6	22.2	24.7
niveau 4	21	16.9	80	30.0	102	18.4	3	11.1	21.2
	124	100.	267	100.	553	100.0	27	100.0	100.0

coeff. de conting.: 0.16

Notons ici une surreprésentation des personnes mariées dans la catégorie 4. Les célibataires sont surreprésentés dans la catégorie 3.

Au niveau des scores moyens, on remarque des différences entre les quatre situations: pour les célibataires, le score moyen est de 10.5. Pour les personnes mariées, il est de 11.4. Pour les veufs, il s'élève à 9.9 et pour les divorcés, il est égal à 8.9.

## 3. L'âge

Tab.5 Répartition des demandeurs sur les différents niveaux de dépendance selon l'âge

	65 et -		66-70		71-75		76-80		81-85		86-90		91 et +	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1	13	16.3	25	17.6	37	21.5	29	19.1	31	18.9	26	17.0	19	17.6
2	28	35.0	43	30.3	55	32.0	58	38.2	58	35.4	60	39.2	43	39.8
3	22	27.5	39	27.5	42	24.4	33	21.7	41	25.0	40	26.1	23	21.3
4	17	21.2	35	24.6	38	22.1	32	21.1	34	20.7	27	17.6	23	21.3
T	80	100	142	100	172	100	152	100	164	100	153	100	108	100

coeff. de conting.: 0.09

Les différentes classes d'âge se répartissent de manière proportionnellement équivalente sur chacun des niveaux de dépendance. Dans ce fichier, on ne voit donc pas de lien entre l'âge et le niveau de dépendance.

Les scores moyens de dépendance pour chacune des classes d'âge sont d'ailleurs assez équivalents:

65 ans et moins: 10.3  
 66 à 70 ans: 11.1  
 71 à 75 ans: 10.4  
 76 à 80 ans: 10.2  
 81 à 85 ans: 10.3  
 86 à 90 ans: 10.2  
 91 ans et plus: 10.2

A l'exception de la classe des personnes de 66 à 70 ans pour lesquelles le score est de 11.1, il y a équivalence entre les différents niveaux. La classe d'âge des 66 à 70 ans se distingue d'ailleurs aussi par une très légère surreprésentation des effectifs aux niveaux 3 et 4 de l'échelle.

#### 4. La résidence des demandeurs

On ne peut noter qu'une faible relation entre le lieu de résidence du demandeur et le niveau de dépendance.

Tab.6 Répartition des demandeurs sur les différents niveaux de dépendance selon l'endroit de résidence

	Domicile	CIEPA	CIPPA	Conval esc.	Centre logt. <sup>1</sup>	Hôpital	H.N.P	M.R belge	Famille
1	21.4	20.0	11.5	25.0	-	11.5	8.3	15.8	10.6
2	35.9	40.0	23.5	12.5	-	35.1	41.7	15.8	43.9
3	24.2	26.7	19.2	50.0	50.0	25.0	25.0	31.6	24.2
4	18.5	13.3	46.2	12.5	50.0	28.4	25.0	36.8	21.2
T	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Coeff. conting.: 0.2

Deux chiffres doivent être notés ici: la surreprésentation des personnes en centres intégrés privés et institutions belges classées au niveau 4.

Les scores moyens de dépendance nous donnent une information du même ordre:

Demandeurs à domicile: 9.8

En CIEPA/CICPA: 10.0

En CIPPA: 14.5

En maison de convalescence: 9.4

En centre de logement: 14.5 (même remarque que ci-dessus)

<sup>1</sup>Centre de logement: nous n'avons ici que deux sujets. En conséquence, il n'est pas possible de tirer de conclusions.

Demandeurs hospitalisés: 11.5

A l'H.N.P: 12.3

Institution belge: 13.0

Demandeurs hébergés par la famille: 10.7

### 5. L'initiative de l'introduction de la demande

Ce point nous paraît intéressant à soulever parce qu'à partir du moment où l'intéressé lui-même n'a pas pris l'initiative d'introduire la demande, on peut déjà parler de dépendance. Et l'on peut se demander s'il existe un lien entre l'échelle de dépendance que nous avons construite et l'initiative de la demande.

Tab.7 Niveaux de dépendance et initiative de la demande

	L'intéressé lui-même	La famille	Les professionnels	Total
Niveau 1	27.9	14.7	12.9	18.5
Niveau 2	38.8	35.3	26.9	35.5
Niveau 3	19.4	25.9	34.4	24.7
Niveau 4	13.9	24.1	25.8	21.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

coeff. de conting.: 0.3

Au niveau 1, on remarque que la proportion de demandes introduites par l'intéressé lui-même est nettement supérieure à la proportion de l'ensemble. Pour les demandes introduites par la famille et davantage encore pour les demandes introduites par les professionnels, ces proportions sont bien inférieures à celles observées sur l'ensemble des cas. Au fur et à mesure que les niveaux s'élèvent, ce mouvement s'inverse.

On peut en conclure que les demandes sont plus souvent introduites par les professionnels lorsqu'il s'agit de personnes davantage dépendantes.

Le même mouvement se remarque à la lecture des scores moyens: lorsqu'il s'agit de demandes introduites par l'intéressé, le score de dépendance se situe à 8.8. Lorsqu'il s'agit de demandes introduites par la famille, le score moyen atteint 11.1. Enfin, lorsqu'il s'agit de demandes introduites par les professionnels, le score moyen s'élève à 11.5.

## 6. La typologie familiale

**Tab.8 Répartition des demandeurs sur les différents niveaux de dépendance selon le type de famille.**

	personne seule	personne avec conjoint	personne avec conjoint et enfant	personne avec enfant	personnes avec autres proches	Total
Niveau 1	24.3	16.9	18.8	13.8	9.1	18.5
Niveau 2	37.2	33.9	26.1	35.4	40.3	35.5
Niveau 3	24.3	16.9	29.0	28.7	28.6	24.7
Niveau 4	14.1	32.3	26.1	22.0	22.1	21.2
Total	100	100	100	100	100	100

coeff. de conting.: 0.2

Les personnes qui vivent seules sont proportionnellement plus nombreuses aux niveaux d'autonomie les plus élevés, alors que les personnes qui vivent en famille, avec conjoint et/ou enfant, se retrouvent davantage aux niveaux de dépendance les plus élevés.

Les personnes qui vivent avec leur conjoint sont nettement surreprésentées au niveau 4. Les scores moyens se distribuent de la manière suivante:

Personnes vivant seules: 9.4

Personnes vivant avec leur conjoint: 11.5

Personnes vivant avec conjoint et enfant: 11.

Personnes avec enfant: 10.7

Personnes avec d'autres proches: 11.1

**IV. L'échelle de dépendance et l'évaluation de la capacité générale du demandeur à vivre seul**

**Tab.9 Echelle de dépendance et évaluation de la capacité générale à vivre seul**

Niv.	Peu de problèmes	Problèmes limités	Nécessité de surveillance	Dépendance partielle	Dépendance totale	Total
1	59.0	27.7	22.6	18.2	5.1	18.5
2	35.0	52.1	39.3	46.5	25.8	35.5
3	5.1	17.6	29.8	27.8	29.4	24.7
4	0.9	2.5	8.3	7.6	39.7	21.2
T	100	100	100	100	100	100

coeff. de conting.: 0.5

Notons ici un lien évident entre l'évaluation du travailleur social et l'échelle de dépendance. Les groupes surreprésentés suivent quasiment la diagonale du tableau: dans la première cellule, nous avons le groupe des personnes évaluées par le travailleur social comme ayant peu de problèmes et qui se situent également au premier niveau de l'échelle; dans la dernière cellule, nous avons les personnes évaluées comme très dépendantes par le travailleur social et positionnées au niveau 4 de l'échelle.

Le coefficient de contingence, plutôt élevé, est d'ailleurs équivalent à celui que nous avons obtenu pour le croisement de cette même variable avec l'échelle de Katz.

## V. Typologie de Katz et échelle de dépendance CEPS

Il peut être intéressant de comparer les résultats obtenus à l'aide des deux instruments de mesure:

Tab.10

Ceps	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
cat.0	17	9.4	-	-	-	-	-	-	17	1.8
cat.a	107	59.4	53	15.4	6	2.5	1	0.5	167	17.2
cat.b	56	31.1	275	79.7	179	74.6	90	43.7	600	61.8
cat.c	-	-	17	4.9	55	22.9	115	55.8	187	19.3
tot.	180	100	345	100	240	100	206	100	971	100

coeff.de conting.0.62

tab.11

	Echelle de Katz		Echelle CEPS	
	Score moyen sur instrument CEPS	% de sujets à chaque niveau	Score moyen obtenu sur instrument CEPS	% de sujets à chaque niveau
Cat.0/niveau 1	1.4	1.8	3.6	18.5
Cat.A/niveau 2	4.9	17.2	7.9	35.5
Cat.B/niveau 3	10.3	61.8	12.3	25.7
Cat.C/niveau 4	16.2	19.3	18.1	21.2

A la lecture de ces deux tableaux, on se rend compte que les deux instruments ne classent pas tous les sujets de la même façon: L'échelle de Katz est moins exigeante que l'échelle CEPS pour ce qui est de l'évaluation de la dépendance.

### Chapitre III. La dépendance psychique

Compte tenu de la proportion importante des personnes présentant des problèmes psychiques, nous avons cru utile de présenter une comparaison entre deux groupes: celui des personnes présentant un problème psychique et celui des personnes présentant uniquement un problème physique.

#### 1. Le groupe des personnes présentant un problème psychique

Tab.1 Répartition des personnes présentant une déficience psychique et physique selon les niveaux de dépendance (échelle CEPS)

	N	%
Niveau 1	81	11.3
Niveau 2	254	35.5
Niveau 3	203	28.4
Niveau 4	177	24.8
Total	715	100.0

Près de 74 % des sujets de l'échantillon présentent un problème d'origine ou avec une composante psychique.

Parmi ces personnes, plus de la moitié est classée aux niveaux de dépendance élevée, et près d'un quart se trouve même au niveau le plus élevé. Le score moyen de dépendance s'élève, pour ce groupe, à 11.4.

#### 2. Le groupe des personnes présentant uniquement un problème physique

Tab.2 Répartition des personnes présentant un problème physique selon les niveaux de dépendance (échelle CEPS)

	N	%
Niveau 1	99	38.7
Niveau 2	91	35.5
Niveau 3	37	14.5
Niveau 4	29	11.3
Total	256	100.0

Relevons que la dépendance se fait beaucoup moins sentir dans le groupe des personnes présentant seulement un problème physique. Seuls 11 % des personnes se trouvent au niveau 4. Le score moyen de dépendance est d'ailleurs nettement moins élevé puisqu'il est égal à 7.6.

### 3. L'impact des problèmes psychiques sur l'évaluation de la dépendance.

Afin de pouvoir mesurer cet impact, nous avons construit une échelle dans laquelle nous ne faisons pas intervenir les éléments d'évaluation de l'état mental. Nous avons gardé les mêmes points de coupure que pour l'échelle précédente.

Tab.3 Répartition des demandeurs aux niveaux de dépendance de l'échelle CEPS construite sans les éléments évaluateurs de l'état mental.

	N	%
Niveau 1	295	30.4
Niveau 2	380	39.1
Niveau 3	200	20.6
Niveau 4	96	9.9
Total	971	100.0

Le score moyen est égal à 8.5.

Tab. 4 Répartition des demandeurs selon les deux types d'échelle CEPS.

sans ind.psy. avec ind.psy.	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Total
Niveau 1	180				180
Niveau 2	112	233			345
Niveau 3	3	139	98		240
Niveau 4		8	71	127	206
Total	295	380	169	127	971

Coeff.de conting.: 0.8

De la lecture de ce tableau, on peut conclure que 638 sujets (66%) du groupe considéré sont classés au même niveau avec l'une et l'autre échelle.

La corrélation Bravais-Pearson des deux variables est .95.

Ceci nous permet de dire que l'influence du facteur psychique sur la capacité à accomplir les actes de la vie quotidienne est telle que dans deux cas sur trois, il n'est pas nécessaire de l'introduire en tant que tel dans l'instrument d'évaluation pour obtenir une évaluation équivalente: une personne désorientée dans le temps et l'espace devient incapable de s'alimenter, de faire sa toilette, de se déplacer sans aide extérieure. Dès lors, en ne prenant que des mesures de sa compétence à accomplir des actes courants, il est très possible de rendre compte de sa dépendance, sans même mentionner le facteur psychique. Mais, il est possible aussi de dire que, si le facteur psychique est présent, il devient, superflu de mesurer la dépendance physique.

## Chapitre IV. Quelques pathologies relevées dans les dossiers

**Tab. 1 Quelques pathologies mentionnées dans les dossiers**

	Nombre de personnes souffrant de...	en %
démence de type Alzheimer	40	4.1
démence vasculaire	145	14.9
Parkinson	67	6.9
Diabète	90	9.3
Problèmes respiratoires	112	11.5
Problèmes cardiaques	259	26.7
Problèmes moteurs	414	42.6
Problèmes de vision	572	58.9
Problèmes d'audition	449	46.2

**Tab.2 Répartition des malades souffrant de.... selon l'évaluation de leur capacité générale à vivre seul.**

	démence de type Alzheimer		démence vasculaire		Parkinson		Diabète	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Peu de problèmes	-	-	4	2.8	6	9.0	5	4.3
Problèmes limités mais risque d'aggravation	5	12.5	19	13.1	9	13.4	7	5.9
Nécessité de surveillance	5	12.5	13	9.0	4	6.0	7	8.3
Dépendance pour certains actes	4	10.0	25	17.2	13	19.4	20	22.2
Dépendance pour tous les actes	26	65.0	84	57.9	35	52.2	51	56.7
Total	40	100.0	145	100.0	67	100.0	90	100.0

**Tab.3 Répartition des malades souffrant de.... selon l'évaluation de leur capacité générale à vivre seul.**

	Problèmes respiratoires		Problèmes cardiaques		Problèmes de motricité		Problèmes de vision		Problèmes d'audition	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Peu de problèmes	14	12.5	24	9.3	41	9.9	71	12.4	46	10.2
Problèmes limités mais risque d'aggravation	15	13.4	43	16.6	44	10.6	66	11.5	47	10.5
Nécessité de surveillance	2	1.8	26	10.0	31	7.5	39	6.8	35	7.8
Dépendance pour certains actes	22	19.6	47	18.1	98	23.7	111	19.4	107	23.8
Dépendance pour tous les actes	59	52.7	119	45.9	200	48.3	285	49.8	214	47.7
Total	112	100.0	259	100.0	414	100.0	572	100.0	449	100.0

**Tab.4 Répartition des malades souffrant de.... selon les catégories de la typologie de Katz**

	Démence de type Alzheimer		Démence vasculaire		Parkinson		Diabète	
	N	%	N	%	N	%	N	%
catégorie 0	-	-	-	-	-	-	2	2.2
catégorie A	2	5.0	5	3.4	7	10.4	16	17.8
catégorie B	31	77.5	99	68.3	43	64.2	50	55.6
catégorie C	7	17.5	41	28.3	17	9.1	22	24.4
TOTAL	40	100.0	145	100.0	67	100.0	90	100.0

**Tab.5 Répartition des malades souffrant de.... selon les catégories de la typologie de Katz**

	Problèmes respiratoires		Problèmes cardiaques		Problèmes de motricité		Problèmes de vision		Problèmes d'audition	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
cat. 0	2	1.8	2	0.8	13	3.1	11	1.9	9	2.0
cat. A	20	17.9	50	19.3	69	16.7	85	14.9	62	13.8
cat. B	66	58.9	153	59.1	253	61.1	355	62.1	289	64.4
cat. C	24	21.4	54	20.8	79	19.1	121	21.2	89	19.8
TOT.	112	100.0	259	100.0	414	100.0	572	100.0	449	100.0

## Chapitre V. Admissions en maisons de soins: les préférences émises par les requérants

**TAB. 1 Répartition des demandeurs selon la préférence émise pour une maison de soins**

	N	%
Echternach	44	5.1
Vianden	41	4.7
Wiltz	80	9.2
Differdange	24	2.8
Pétange	29	3.4
Esch/Alzette	98	11.3
Bertrange	329	38.0
Steinfort	79	9.1
Saint Joseph	17	2.0
Bettembourg	100	11.6
Pas de préférence	24	2.8
Total	865	100.0

La plus forte proportion de choix porte sur la maison de soin de Bertrange. Nous trouvons ensuite des proportions à peu près égales pour les maison de soins de Bettembourg et de Esch/Alzette.

**Tab.2 Canton de résidence et choix de la maison de soins**

Maison Canton	Ech	Via	Wiltz	Diff.	Pét.	E.S.A	Bert.	Stein.	S.Jos.	Bett.	S.Pref	Total
S.R	18.2	9.8	7.5	-	6.9	11.2	4.3	7.6	11.8	5.0	12.5	7.1
Luxemb.	2.3	-	-	4.2	-	-	38.0	19.0	17.6	15.0	20.8	19.1
Capellen	-	2.4	1.3	-	-	2.0	3.6	34.2	17.6	2.0	-	5.5
E.S.A	-	4.9	5.0	87.5	89.7	77.6	22.5	6.3	11.8	47.0	29.2	30.5
Lux.cam.	-	2.4	-	-	-	-	12.8	12.7	17.6	10.0	4.2	7.7
Mersch	6.8	7.3	-	4.2	-	-	4.6	3.8	5.9	-	4.2	3.1
Clerv.	-	4.9	32.5	4.2	-	2.0	-	1.3	-	-	-	3.7
Diekirch	4.5	43.9	13.8	-	-	1.0	1.8	-	-	4.0	4.2	5.0
Rédange	-	2.4	8.8	-	-	1.0	2.1	10.1	-	3.0	-	3.1
Vianden	2.3	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.3
Wiltz	-	4.9	31.3	-	-	1.0	0.3	-	-	1.0	8.3	3.7
Echtern.	45.5	7.3	-	-	3.4	2.0	2.4	1.3	5.9	1.0	-	4.3
Grevenm.	13.6	2.4	-	-	-	-	2.4	1.3	5.9	6.0	12.5	3.0
Remich	6.8	2.4	-	-	-	2.0	5.2	2.5	5.9	6.0	4.2	3.8
Total	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.

Coeff.de conting.: 0.8

En croisant les informations sur le canton de résidence avec les choix émis, on peut constater que la majorité des choix sont dictés par la proximité géographique: les personnes originaires de Luxembourg sont surreprésentées au niveau des options pour Bertrange. Les habitants de Luxembourg-campagne, en revanche, cherchent à rentrer en ville en choisissant en grand nombre la Maison St Joseph.

A Capellen, on opte volontiers pour Steinfort. Dans le canton d'Esch, on se tourne prioritairement vers Differdange, Pétange et Esch.

Les habitants des cantons de Clervaux et Wiltz choisissent davantage la Maison de soins de Wiltz. Les choix du canton de Rédange se partagent entre Wiltz et Steinfort.

Dans les cantons de Diekirch et Vianden, on se tourne en majorité vers Vianden.

Par l'examen des motivations des choix émis, on trouve une certaine confirmation de ces observations.

**Tab. 3 Motivations des choix émis**

	N	%
Proximité du lieu de vie	94	11.0
Proximité des enfants, de la famille	395	45.7
Bonne réputation de la maison de soin	6	0.7
Autres raisons	33	3.8
Pas de motivation	313	36.2
Pas de préférence	24	2.8
Total	865	100.0

Près de la moitié des choix sont dictés par des motivations d'ordre affectif: proximité des enfants et de la famille.

Notons aussi qu'une proportion importante de personnes ne donnent aucune motivation pour leur choix.

L'examen du tableau suivant, dans lequel nous mettons en relation les motivations et les préférences annoncées, nous contraint à nuancer un peu ces affirmations.

**Tab.4 Motivations des demandeurs selon les préférences émises pour la Maison de soins**

	Proximité du lieu de vie	Proximité des enfants/ famille	Réputation de l'institution	Autres raisons	Sans motivation	Sans préférence	TOTAL
Echtern.	7.4	5.1	16.7	21.2	2.9	-	5.1
Vianden	5.3	5.3	-	6.1	4.2	-	4.7
Wiltz	14.9	13.2	16.7	3.0	3.8	-	9.2
Differd.	8.5	3.8	-	-	0.3	-	2.8
Pétange	1.1	5.6	-	6.1	1.3	-	3.4
E.S.A	9.6	20.0	-	3.0	2.9	-	11.3
Bertrange	34.0	31.4	50.0	33.3	50.8	-	38.0
Steinfort	7.4	6.6	16.7	15.2	12.8	-	9.1
St Joseph	3.2	1.8	-	3.0	1.9	-	2.0
Bettembg	8.5	7.3	-	9.1	19.2	-	11.6
Sans préf.	-	-	-	-	-	100.0	2.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

La lecture de ce tableau apporte quelques nuances aux affirmations précédentes. On remarque, en effet, qu'à côté de la proportion de choix motivés par la proximité du lieu de vie ou des proches, une part importante des choix est guidée par d'autres raisons ou n'est pas motivée du tout.

## Chapitre VI. L'aide à domicile

Dans notre collecte d'information sur les demandeurs d'allocation de soins et d'admission en maison de soins, nous avons relevé, au niveau des rapports, toutes les mentions relatives aux interventions des services d'aide et de maintien à domicile. Il ne s'agit donc pas uniquement de voir si les demandeurs bénéficiaient effectivement d'une aide à domicile. Il était aussi question des références faites à une intervention antérieure ou possible pour le futur.

Dans l'ensemble du fichier, nous avons trouvé dans 230 dossiers (23.7%), une référence à une quelconque intervention d'un service de maintien à domicile. Dans 173 dossiers (17.8%) nous avons trouvé une référence à un seul service, pour 47 dossiers (4.8%) il était question de deux services, dans 9 dossiers (0.9%), il était fait référence à trois services, dans un dossier, il était fait référence à quatre services.

Le tableau suivant donne la répartition des services desquels il a été fait mention.

Tab.1. Les services auxquels il est fait référence dans les dossiers

	N	%
Foyer de jour	12	4.0
Repas sur roues	99	33.2
Téléalarme	25	8.4
Aide familiale	58	19.5
Muselheem (aide)	-	-
Syrdallheem (aide)	1	0.3
Uelzechtdallheem (aide)	1	0.3
Hellefdoheem	58	19.5
Muselheem (soins)	8	2.7
Syrdallheem (soins)	-	-
Syndicat interc. Medernach	-	-
Uelzechtdall (soins)	1	0.3
Autres services	35	11.8
TOTAL	298	100.0

Un premier point serait d'examiner dans quelle mesure il y a eu référence ou non selon le type de demande.

## I. L'objet de la demande

Tab 2. La demande d'allocation de soins et l'intervention des services d'aide à domicile

	ont demandé une allocation de soins	n'ont pas demandé d'allocation de soins	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	77.9	73.9	76.3
référence à un service de maintien à domicile	22.1	26.1	23.7
total	100.0	100.0	100.0

Les personnes qui demandent une allocation de soins sont surreprésentées parmi les personnes pour lesquelles il n'est fait référence à aucune intervention et inversement.

Tab 3. Les demandes d'admission en maison de soins et l'intervention des services à domicile

	ont demandé l'admission en maison de soins	n'ont pas demandé l'admission en maison de soins	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	74.6	90.6	76.3
référence à un service de maintien à domicile	25.4	9.4	23.7
total	100.0	100.0	100.0

Les personnes qui n'ont pas fait de demande d'admission sont surreprésentées parmi les personnes pour qui il n'est fait référence à aucune intervention et inversement.

Ceci nous semble dans une certaine mesure assez logique: dans la mesure où les personnes sont peu aidées par les services de maintien à domicile, elles sont davantage portées à requérir une intervention institutionnelle.

Cependant, cette affirmation doit être regardée avec beaucoup de précautions compte tenu du petit nombre de cas où il est fait référence à une intervention.

On peut aussi se demander dans quelle mesure les caractéristiques des demandeurs ont pu jouer un rôle dans l'intervention des services.

## **II. Les caractéristiques personnelles des sujets**

### **1. Le sexe**

**Tab.4 Intervention des services de maintien à domicile: distribution selon le sexe**

	Hommes	Femmes	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	80.9	74.3	76.3
référence à un service de maintien à domicile	19.1	25.7	23.7
total	100.0	100.0	100.0

Proportionnellement, il est davantage fait référence à une intervention au profit des femmes que pour les hommes.

### **2. Le statut matrimonial**

**Tab.5 Intervention des services de maintien à domicile: distribution selon le statut matrimonial**

	célibataire	marié	veuf	divorcé	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	75.0	76.8	75.9	85.2	76.3
référence à un service de maintien à domicile	25.0	23.2	24.1	14.8	23.7
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Les célibataires sont légèrement surreprésentés parmi les personnes pour lesquelles il y a référence à une intervention.

### 3. L'endroit de résidence des demandeurs

Etant donné le peu d'interventions, nous avons regroupé les endroits de résidence sur deux modalités: les personnes en résidence privée: domicile, famille et centre de logement et les personnes en institution: CIEPA, CIPPA, hospitalisation, HNP.

Tab.6 Intervention des services de maintien à domicile: distribution selon l'endroit de résidence du demandeur

	Ménage privé	Institution	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	74.0	83.4	76.3
référence à un service de maintien à domicile	26.0	16.6	23.7
total	100.0	100.0	100.0

On peut relever, et ce n'est pas étonnant, une intervention proportionnellement plus importante au profit des personnes résidant en ménage privé.

### 4. Le district de résidence des demandeurs

Tab.7 Intervention des services de maintien à domicile: distribution selon le district de résidence du demandeur

	Luxembourg	Diekirch	Grevenmacher	sans réponse	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	73.6	84.8	75.0	83.8	76.3
référence à un service de maintien à domicile	26.4	15.2	25.0	16.2	23.7
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Notons la sous-représentation des interventions dans le district de Diekirch.

### III. L'intervention des services de maintien à domicile et l'évaluation de la dépendance

#### **1. L'évaluation selon la typologie de Katz**

Tab.8 Intervention des services de maintien à domicile et position des bénéficiaires sur l'échelle de Katz

	cat 0	Cat A	Cat B	Cat C	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	88.2	76.0	76.5	74.9	76.3
référence à un service de maintien à domicile	11.8	24.0	23.5	25.1	23.7
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Les personnes en situation d'autonomie complète (cat 0) sont surreprésentées parmi les personnes pour lesquelles il n'est pas fait référence à l'intervention d'un service de maintien à domicile. Ce résultat n'est pas étonnant.

#### **2. L'évaluation du travailleur social**

Tab.9 Intervention des services de maintien à domicile et évaluation de la capacité générale du demandeur à vivre seul.

	dépendance totale	dépendance partielle	nécessité de surveillance	problèmes limités	peu de problèmes	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	71.8	79.8	79.8	77.3	75.5	76.3
référence à un service de maintien à domicile	28.2	20.2	20.2	22.7	24.5	23.7
total	100.0	100.0	100.0		100.0	100.0

Pour les personnes en situation de dépendance totale, on peut noter une surreprésentation des personnes pour lesquelles les rapports font référence à l'intervention d'un service de maintien à domicile.

### 3. L'échelle de dépendance CEPS

Tab.10 Intervention des services de maintien à domicile et position des bénéficiaires sur l'échelle CEPS

	niv.1	niv.2	niv.3	niv.4	Total
pas de référence à un service de maintien à domicile	78.3	77.4	78.8	69.9	76.3
référence à un service de maintien à domicile	21.7	22.6	21.3	30.1	23.7
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.

Le score moyen de dépendance pour les personnes qui n'ont pas recours à un service de maintien à domicile est de 10.2.

Le score moyen de dépendance pour les personnes qui ont recours à un service de maintien à domicile est un peu plus élevé, il est de 10.9. On peut d'ailleurs noter une surreprésentation des personnes très dépendantes parmi les personnes pour lesquelles il est fait référence à un service de maintien à domicile.

## Troisième partie: Les décisions prises

## Chapitre 1. Les décisions prises en matière d'admission en maison de soins

### I. Le degré d'urgence accordé aux demandes d'admission en maisons de soins

**Tab.1: distribution**

	N	%
Pas d'indication	42	4.9
Urgence 1	309	35.7
Urgence 2B	280	32.4
Urgence 2C	234	27.1
Total	865	100.0

Pour la suite, nous avons soustrait des calculs, les cas pour lesquels nous n'avons pas d'indication quant à la décision prise. Les résultats se présentent dès lors comme suit:

**Tab.2: distribution sans données manquantes**

	N	%
Urgence 1	309	37.5
Urgence 2B	280	34.0
Urgence 2C	234	27.1
Total	865	100.0

Rappelons que le degré d'urgence 1 concerne les cas les plus graves pour lesquels une priorité est requise quant à l'admission en maison de soins. En urgence 2c, nous trouvons des situations beaucoup moins urgentes et qui pourraient éventuellement encore intégrer une maison de retraite.

## II. Les décisions prises en matière d'urgence pour l'admission en maison de soins et les caractéristiques personnelles des sujets

### 1. Le sexe

Tab.1. Répartition des demandeurs selon le sexe et le degré d'urgence de l'admission

%	Hommes	Femmes	Total
Urgence 1	40.2	36.3	37.5
Urgence 2B	36.3	33.0	34.0
Urgence 2C	23.6	30.7	28.4
Total	100.0	100.0	100.0

coeff.de conting.:0.1

Il n'y a pas de relation entre le sexe et la décision prise, à peine une légère surreprésentation des hommes au niveau du degré d'urgence 1.

### 2. L'âge

	65 et -	66-70	71-75	76-80	81-85	86-90	91 et +	Total
U.1	33.8	39.3	38.4	31.7	39.3	35.3	45.7	37.5
U.2B	36.8	30.4	32.2	34.9	35.7	36.0	32.6	34.0
U.2C	29.4	30.4	29.5	33.3	25.0	28.8	21.7	28.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Coeff. de conting.: 0.1

L'âge moyen au degré d'urgence 1 est de 79 ans. Il est le même au degré 2B, il descend légèrement au degré 2C pour n'être plus que de 78 ans.

On remarque que l'âge n'intervient pratiquement pas pour le choix du degré d'urgence. Il y a néanmoins une légère surreprésentation des personnes très âgées au niveau du degré 1.

### 3. Le statut matrimonial

**Tab.3 Répartition des demandeurs selon le statut matrimonial et la décision prise**

	célibataire	Marié	Veuf	divorcé	Total
Urgence 1	45.2	35.3	37.0	40.0	37.5
Urgence 2B	29.0	41.6	31.6	32.0	34.0
Urgence 2C	25.8	23.1	31.4	28.0	28.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Coeff.de conting.:0.1

Les célibataires se distinguent par une proportion un peu plus élevée au degré d'urgence 1 et les gens mariés se distinguent au degré 2B.

### 4. L'établissement de résidence

Il existe entre la décision prise et l'endroit de résidence du demandeur un lien plus étroit que celui que nous avons pu voir avec les caractéristiques que nous avons examinées jusqu'ici.

	à dom.	CIEPA	CIPPA	Conval	Centre logt	Hospit.	HNP	Inst. belge	Famille	Tot
U.1	26.9	33.3	52.6	20.0	100.0	73.4	45.5	83.3	32.8	37.5
U.2B	39.5	52.4	15.8	20.0	-	12.2	9.1	11.1	48.3	34.0
U.2C	33.6	14.3	31.6	60.0	-	14.4	45.4	5.6	19.0	28.4
Tot	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Coeff.de conting.:0.4

On remarque ainsi que les personnes en CIPPA, hôpital et institutions belges se retrouvent proportionnellement beaucoup plus nombreuses au degré d'urgence 1.

Les personnes en CIEPA et en famille se retrouvent proportionnellement plus nombreuses au degré 2B.

Pour les personnes à l'hôpital neuro-psychiatrique, on constatera une surreprésentation au degré 2C.

Le type de prise en charge de la personne au moment de la demande semble donc influencer la décision prise.

## 5. La personne qui introduit la demande

Ici également, on relève une relation entre la nature de la décision prise et la qualité de la personne qui a pris l'initiative de demander l'admission.

**Tab.5 Répartition des demandeurs selon le degré d'urgence et la qualité de la personne qui introduit la demande**

	l'intéressé	la famille	les professionnels	Total
Urgence 1	29.7	38.6	56.5	37.5
Urgence 2B	28.0	38.3	23.2	34.0
Urgence 2C	42.3	23.1	20.3	28.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

coeff.de conting.: 0.2

Plus de la moitié des demandes introduites par les professionnels sont classées en urgence 1. Ces demandes sont d'ailleurs fortement surreprésentées parmi les l'ensemble des demandes classées en urgence 1.

En revanche, parmi les demandes classées en urgence 2C, on trouve une surreprésentation des demandes introduites par les intéressés eux-mêmes. On peut percevoir ici une certaine logique de la prise en charge: les personnes se débrouillent elles-mêmes pendant un certain temps, la famille intervient dans un second temps, les professionnels interviennent enfin pour les cas les plus graves.

## 6. Le type d'environnement familial

Le facteur *entourage du demandeur* intervient dans le classement selon le degré d'urgence.

**Tab.6 Répartition des demandeurs selon le degré d'urgence et l'environnement familial du demandeur**

	vit seul	avec conjoint	avec conjoint et enfant	avec enfant	autres proches	total
Urg.1	42.0	38.8	20.7	31.1	47.7	37.5
Urg. 2B	18.4	40.6	53.4	47.4	36.9	34.0
Urg. 2C	39.6	20.6	25.9	21.5	15.4	28.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

coeff.de conting.: 0.3

Les personnes vivant avec d'autres proches et les personnes vivant seules sont surreprésentées parmi les personnes classées au degré d'urgence 1. Ces dernières sont également surreprésentées parmi les personnes classées au degré 2C. On peut ainsi imaginer la logique qui sous-tend ce classement: d'un côté, nous avons les personnes qui vivent seules parce que leur santé le leur permet encore; ces personnes sont classées en urgence 2C. De l'autre côté, nous trouvons les personnes en situation de besoin, pour qui la solitude constitue un facteur aggravant et que nous trouvons au degré d'urgence 1.

Au degré d'urgence 2B, nous trouvons dans des proportions importantes, toutes les personnes vivant avec des parents très proches: conjoint et enfant.

### III. Les décisions prises en matière d'urgence pour l'admission en maison de soins et l'évaluation de la dépendance

Pour le présent rapport, nous disposons de trois instruments d'évaluation de la dépendance: la typologie de Katz, l'échelle CEPS et l'évaluation donnée par le travailleur social qui a établi le rapport à l'appui de la demande d'admission en maison de soins.

#### 1. La typologie de Katz

tab.1. Répartition des demandeurs selon le degré d'urgence et les catégories de Katz

	cat.0	Cat.A	Cat.B	Cat.C	Total
Urg.1	-	13.8	40.2	55.3	37.5
Urg.2B	-	22.1	36.5	40.7	34.0
Urg.2C	100.0	64.1	23.2	4.0	28.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Coeff.de conting.: 0.43

Il existe une relation évidente entre le classement selon la typologie de Katz et le degré d'urgence accordé aux demandes d'admission.

Au niveau du degré d'urgence 1, on remarque qu'il n'y a personne dans la catégorie 0, une petite proportion dans la catégorie A, la proportion augmente de façon significative, enfin, plus de la moitié de la catégorie C se trouve classée à ce degré d'urgence.

Pour l'urgence 2B, on constate une progression de même ordre mais moins accentuée. Par contre pour l'urgence 2C, le mouvement s'inverse.

#### 2. L'échelle CEPS

tab.2. Répartition des demandeurs selon le degré d'urgence et les niveaux de dépendance (échelle CEPS)

	niv.1	niv.2	niv.3	niv.4	Total
Urg.1	16.6	31.0	43.4	60.8	37.5
Urg.2B	17.8	34.4	42.9	38.1	34.0
Urg.2C	65.6	34.7	13.8	1.1	28.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Coeff.de conting.: 0.45

Repérons ici le même croisement que précédemment. La progression est moins accentuée car au niveau 1 de l'échelle du CEPS, nous trouvons déjà des personnes légèrement dépendantes alors que dans la typologie de Katz sont intégrées des personnes totalement indépendantes. Lorsqu'on compare les scores moyens de dépendance obtenus par les personnes classées sur chacun des degrés d'urgence, on remarque que l'écart entre les personnes classées en urgence 1 et en urgence 2B est très petit, si on le compare à l'écart entre l'urgence 2B et 2C. Les scores obtenus sont les suivants: pour les personnes classées à l'urgence 1, le score de dépendance est égal à 12.6. Il est de 11.3 pour l'urgence 2B. Il descend à 6.2 pour l'urgence 2C.

### 3. L'évaluation de la capacité générale du demandeur à vivre seul, renseignée par le travailleur social.

C'est ici que l'on peut observer le lien le plus étroit avec la décision prise.

	peu de problèmes	problèmes limités	Surveillance nécessaire	Dépendance partielle	dépendance totale	Total
Urg.1	6.4	19.1	45.5	22.9	56.8	37.5
Urg.2B	11.9	32.7	29.9	37.6	37.6	34.0
Urg.2C	81.7	48.2	24.7	5.7	5.7	28.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

coeff.de conting.: 0.52

Ici encore, on remarque que plus la dépendance est évaluée importante, plus le degré d'urgence est élevé et inversement.

On peut s'étonner de la surreprésentation des personnes nécessitant une surveillance et qui sont classées au degré d'urgence 1. Il s'agit ici de personnes dont les aptitudes physiques restent bonnes mais dont l'état psychique est dégradé et qu'il faut, par conséquent, surveiller.

## Chapitre 2. Les décisions prises en matière d'allocation de soins

### I. Octroi et refus de l'allocation de soins

**Tab.1: distribution**

	N	%
Pas d'indication	12	2.1
Octroi de l'allocation	453	77.0
Refus	123	20.9
Total	588	100.0

**Tab.2: distribution sans données manquantes**

	N	%
Octroi de l'allocation	453	78.6
Refus	123	21.4
Total	576	100.0

### II. Les décisions prises en matière d'octroi de l'allocation de soins et les caractéristiques personnelles des sujets

#### 1. Le sexe

**Tab.1. Répartition des demandeurs selon le sexe et la décision prise**

%	Hommes	Femmes	Total
Octroi	75.7	79.9	78.6
Refus	24.3	20.1	21.4
Total	100.0	100.0	100.0

c.c: 0.04

Suite à la lecture de ce tableau, il est difficile de tirer des conclusions, sinon constater une légère surreprésentation des hommes au niveau des refus.

## 2. L'âge

	65 et -	66-70	71-75	76-80	81-85	86-90	91 et +	Total
Octroi	77.6	78.7	75.5	72.4	81.0	78.4	90.0	78.6
Refus	22.4	21.3	24.5	27.6	19.0	21.6	10.0	21.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

c.c: 0.1

On ne remarque qu'une faible relation avec l'âge. A l'exception de la catégorie des gens très âgés, clairement surreprésentés parmi les demandeurs satisfaits, on ne voit que des différences peu importantes entre les catégories d'âge.

L'âge moyen des demandeurs qui bénéficient de l'allocation est de 78.6 ans. Il est un peu plus élevé que l'âge moyen des demandeurs non-satisfaits (77.1 ans).

## 3. Le statut matrimonial

Tab.3 Répartition des demandeurs selon le statut matrimonial et la décision prise

	célibataire	Marié	Veuf	divorcé	Total
Octroi	87.5	75.0	78.5	81.8	78.6
Refus	12.5	25.0	21.5	18.2	21.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

C.C: 0.1

Le statut matrimonial n'influence pas plus la décision prise que le sexe ou l'âge, à peine constate-t-on une surreprésentation des célibataires parmi les bénéficiaires.

## 4. L'établissement de résidence

Tab.4 Répartition des demandeurs selon le lieu de résidence et la décision prise

	à dom.	CIEPA	CIPPA	Conval	Centre logt	Hospit.	HNP	Inst. belge	Famille	Tot
octroi	79.2	86.7	94.1	80.0	100.0	54.5	100.0	94.4	80.0	78.6
refus	20.8	13.3	5.9	20.0		45.5		5.6	20.0	21.4
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

C.C:0.2

Pour l'établissement de résidence, on note une relation plus évidente que pour les variables précédentes: les personnes hospitalisées sont clairement surreprésentées au niveau des cas de refus, alors que les personnes en CIPPA et dans une institution en Belgique sont manifestement surreprésentées au niveau des demandes satisfaites.

## 5. La personne qui introduit la demande

**Tab.5 Répartition des demandeurs selon la décision prise et la qualité de la personne qui introduit la demande**

	l'intéressé	la famille	les professionnels	Total
octroi	72.1	80.2	85.7	78.6
refus	27.9	19.8	14.3	21.4
total	100.0	100.0	100.0	100.0

C.C: 0.1

Nous ne remarquons que des liens ténus entre la qualité de la personne qui a introduit la demande et la nature de la décision prise. Les demandes introduites par les professionnels ont proportionnellement un sort plus favorable que celles introduites par les intéressés eux-mêmes (ceci ne veut cependant pas dire qu'il y ait un lien de cause à effet entre les deux événements).

## 6. Le type d'environnement familial

**Tab.6 Répartition des demandeurs selon la décision prise et l'environnement familial du demandeur**

	vit seul	avec conjoint	avec conjoint et enfant	avec enfant	autres proches	total
octroi	78.4	73.5	78.4	80.0	86.7	78.6
refus	21.6	26.5	21.6	20.0	13.3	21.4
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

C.C: 0.1

Relevons une légère surreprésentation au niveau des demandes satisfaites pour les situations où le demandeur vit avec d'autres proches.

### **III. Les décisions prises en matière d'octroi d'une allocation de soins et l'évaluation de la dépendance**

Il semble évident qu'il existe une relation entre la décision d'accorder ou de refuser l'allocation de soins et chacun des trois instruments mesurant la dépendance. Cette relation est cependant moins forte que pour ce que nous avons pu constater dans le cas des décisions d'urgence en matière d'admission en maison de soins.

#### **1. La typologie de Katz**

**tab.1. Répartition des demandeurs selon la décision et les catégories de Katz**

	cat.0	Cat.A	Cat.B	Cat.C	Total
octroi	-	51.9	82.1	88.4	78.6
refus	100.0	48.1	17.9	11.6	21.4
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

C.C: 0.3

#### **2. L'échelle CEPS**

**tab.2. Répartition des demandeurs selon le degré d'urgence et les niveaux de dépendance (échelle CEPS)**

	niv.1	niv.2	niv.3	niv.4	Total
octroi	47.8	75.1	85.9	89.9	78.6
refus	52.2	24.9	14.1	10.1	21.4
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

C.C: 0.3

Le score de dépendance moyen pour les demandes satisfaites est de 11.9. Il est de 8.5 pour les demandes non-satisfaites.

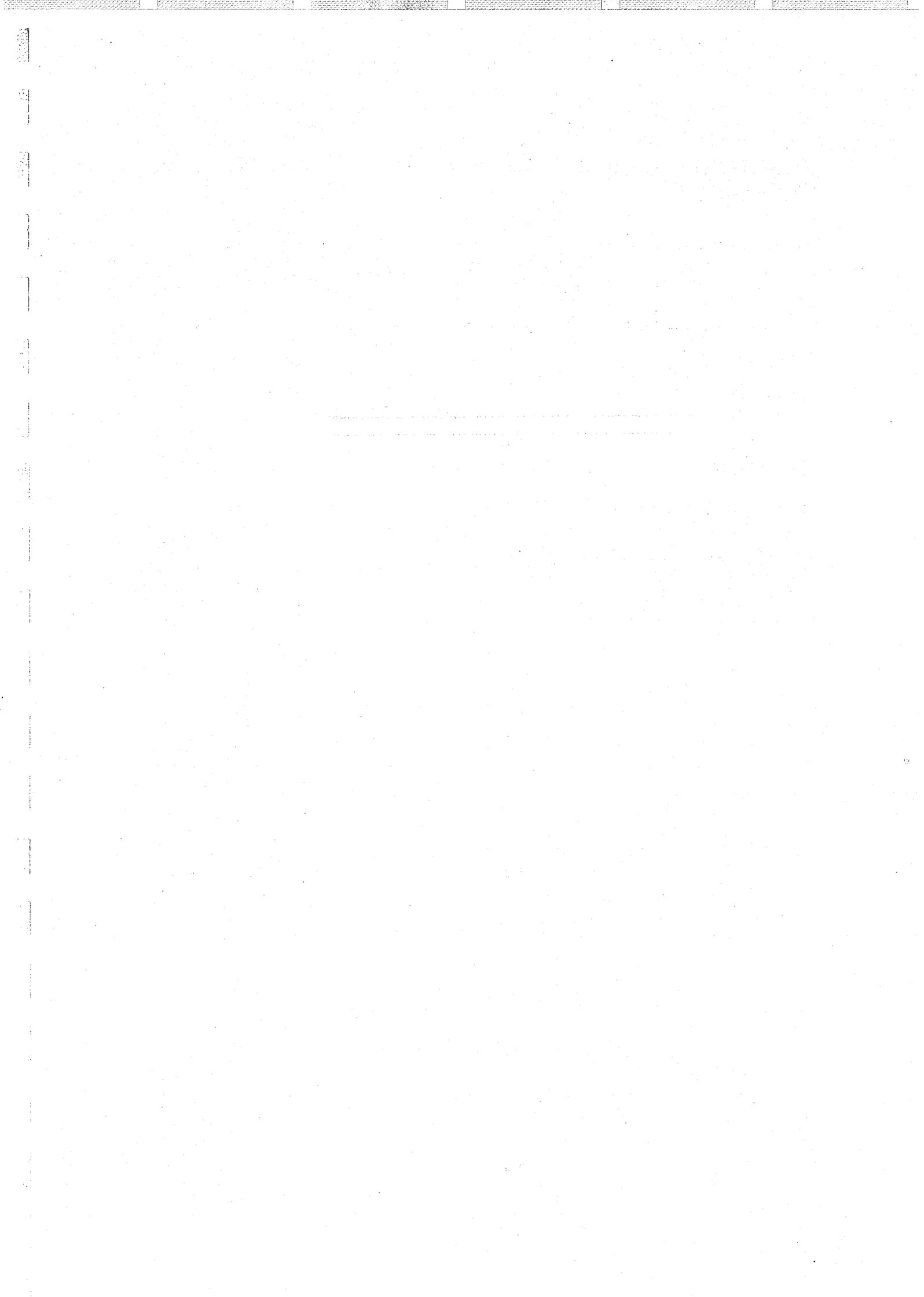
### 3. L'évaluation de la capacité générale du demandeur à vivre seul, renseignée par le travailleur social.

	peu de problèmes	problèmes limités	Surveillance nécessaire	Dépendance partielle	dépendance totale	Total
octroi	22.6	67.4	73.1	75.5	88.1	78.6
refus	77.4	32.6	26.9	24.5	11.9	21.4
total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

C.C: 0.35

#### En conclusion

Parmi les informations dont nous disposons pour le présent rapport, il nous semble évident, tant en matière d'urgence pour l'admission en maisons de soin que pour l'octroi de l'allocation de soins, que ce sont surtout les évaluations relatives à l'autonomie et à la dépendance des personnes qui entrent en ligne de compte pour la décision. A l'exception de l'établissement de résidence des demandeurs, aucune autre caractéristique personnelle ne semble influencer la décision.



## ETUDE DES BENEFICIAIRES D'UNE ALLOCATION DE SOINS

<u>Variables</u>	<u>Codification</u>	<u>Colonnes</u>
<u>Code étude</u>	!_5_!_3_!	1-2
<u>Carte</u>	!_1_!	3
<u>N° Dossier</u>	!__!__!__!__!	4-7
<hr/>		
<u>Date demande</u> année + mois	199!__!__!__!	8-10
<hr/>		
<u>Objet</u>		
Maison de soins	!__!	11
Allocation soins	!__!	12
<hr/>		
<u>Sexe de demandeur</u> 1. masculin 2. féminin	!__!	13
<hr/>		
<u>Etat matrimonial</u> <u>du demandeur</u> 1. célibataire 2. marié 3. veuf 4. divorcé ou séparé	!__!	14
<hr/>		
<u>Date de naissance</u>	!__!__!__!__!__!__!	15-20
<hr/>		
<u>Code postal domicile</u>	!__!__!__!__!	21-24
<hr/>		
<u>Résidence actuelle</u>  1. à domicile 2. CIEPA/CICPA 3. CIPPA 4. Maison de convalescence 5. Centre de logement et d'accueil 6. Hospitalisation 7. Hôpital neuro-psych. 8. Institution Belgique 9. Hébergé par famille	!__!	25

<u>Demande introduite par</u>	! _ !	26
1. l'intéressé		
2. le conjoint		
3. les enfants		
4. autre parent		
5. service social		
6. médecin		
7. autre		

<u>Caisse de maladie</u>	! _ !	27
1. ouvriers + ouv.arbed		
2. employés privés		
3. f. et e. publics		
4. f. et e. communaux		
5. p. indépendantes		
6. caisse agricole		
7. Entraide CFL		
8. autre		

<u>Préférence maison de soins</u>		
1. Echternach	! _ !	28
2. Vianden	! _ !	29
3. Wiltz	! _ !	30
4. Differdange	! _ !	31
5. Pétange	! _ !	32
6. Esch/Alzette	! _ !	33
7. Bertrange	! _ !	34
8. Steinfort	! _ !	35
9. Saint-Joseph	! _ !	36
10. Pas de préférence	! _ !	37

<u>Motivation du choix</u>		
1. Proximité du lieu de vie antérieur	! _ !	38
2. Proximité des enfants, de la famille	! _ !	39
3. Bonne réputation de la maison de soins	! _ !	40
4. Autres raisons	! _ !	41
5. Aucune motivation indiquée	! _ !	42
5. Pas de préférence	! _ !	43

#### Composition familiale

<u>Nombre de personnes vivant dans le ménage du demandeur</u>	! _ ! _ !	44-45
---	-----------	-------

Le demandeur

vit-il avec son conjoint?

1. oui      2. non      ! \_\_\_ !      46

Le demandeur vit-il avec un  
de ses enfants?

1. oui      2. non      ! \_\_\_ !      47

Nombre de proches ne vivant  
pas dans le ménage du demandeur

! \_\_\_ ! \_\_\_ !      48-49

Bénéficiaire de l'allocation de soins

1. le demandeur
2. le conjoint du demandeur
3. un descendant du demandeur
4. un collatéral du demandeur
5. l'institution d'hébergement
6. autre

! \_\_\_ !      50

Les problèmes suivants sont-ils  
évoqués dans la description du  
contexte social?

1. problème financier- indigence      ! \_\_\_ !      51
2. problème d'isolement, solitude      ! \_\_\_ !      52
3. problème d'équipement du logement      ! \_\_\_ !      53
4. peu d'accès aux infrastructures d'aide      ! \_\_\_ !      54
5. problèmes familiaux      ! \_\_\_ !      55
6. problèmes de santé      ! \_\_\_ !      56
7. autres      ! \_\_\_ !      57

Situation sanitaire- Etat de santé

Les maladies suivantes ont-elles  
été évoquées dans la description  
de l'état de santé

- démence Alzheimer      ! \_\_\_ !      58
- démence vasculaire      ! \_\_\_ !      59
- Parkinson      ! \_\_\_ !      60
- diabète      ! \_\_\_ !      61
- problèmes respiratoires      ! \_\_\_ !      62
- problèmes cardiaques      ! \_\_\_ !      63
- problèmes de motricité      ! \_\_\_ !      64
- problèmes sensoriels      ! \_\_\_ !      65

Code étude	! 5 ! ! 3 !	1-2
Carte N°	! 2 !	3
Dossier N°	! _ ! _ ! _ ! _ !	4-7

Les problèmes suivants sont-ils évoqués dans la description de l'état de santé?

#### Etat mental

- pas de problème	! _ !	8
- désorientation totale et permanente	! _ !	9
- désorientation temporaire	! _ !	10
- problèmes de mémoire	! _ !	11
- problèmes de dépression	! _ !	12
- problèmes de communication	! _ !	13
- autres problèmes psychiatriques	! _ !	14
- troubles mineurs	! _ !	15

#### Mobilité

- aucun problème	! _ !	16
- déplacement possible avec aide à l'intérieur du domicile	! _ !	17
- déplacement possible avec aide à l'extérieur du domicile	! _ !	18
- se déplace en fauteuil roulant	! _ !	19
- déplacement impossible/ peut s'asseoir	! _ !	20
- alitement permanent	! _ !	21
- doit être mis au lit et levé	! _ !	22

#### Alimentation

- capable de manger seul	! _ !	23
- peut manger seul avec aide pour manipulations délicates (couper ...)	! _ !	24
- incapacité de s'alimenter seul sans aide	! _ !	25
- régime alimentaire particulier	! _ !	26
	! _ !	27

#### Toilette

- pas de difficulté	! _ !	28
- peut faire la toilette avec de l'aide	! _ !	29
- peut faire la toilette avec surveillance	! _ !	30
- besoin d'aide pour une grande toilette	! _ !	31
- incapacité totale de faire la toilette	! _ !	32

### Habillage

- pas de difficulté	! _ !	33
- peut s'habiller seul avec de l'aide	! _ !	34
- peut s'habiller seul avec surveillance	! _ !	35
- incapacité totale de s'habiller	! _ !	36

---

### Continence

- pas de problème	! _ !	37
- besoin d'aide	! _ !	38
- problèmes d'incontinence	! _ !	39

---

### Problèmes de la vue

- pas de problème	! _ !	40
- vision diminuée	! _ !	41
- vision très mauvaise	! _ !	42
- cécité	! _ !	43

---

### Problèmes d'audition

- pas de problème	! _ !	44
- faiblesse de l'ouïe d'un côté	! _ !	45
- faiblesse de l'ouïe des deux côtés	! _ !	46
- nécessité d'une prothèse auditive.	! _ !	47

---

### Autres problèmes

- perte de l'odorat	! _ !	48
- perte de goût	! _ !	49
- autres	! _ !	50

---

### Evaluation de la capacité générale du demandeur à vivre seul:

- dépendance totale pour tous les actes de la vie quotidienne/ ne peut vivre seul	! _ !	51
- dépendance pour certains actes de la vie quotidienne	! _ !	52
- nécessité de surveillance	! _ !	53
- problèmes limités mais risques d'aggravation à brève échéance	! _ !	54
- peu de problèmes	! _ !	55

---

<u>Code étude</u>	! 5 ! ! 3 !	1-2
<u>Carte N°</u>	! 3 !	3
<u>Dossier N°</u>	! _ ! _ ! _ ! _ !	4-7

Situation matérielle

Montant de la rente du demandeur (mensualisée)	! _ ! _ ! _ ! _ ! _ !	8-13
Autres revenus (mensualisés)	! _ ! _ ! _ ! _ ! _ !	14-19
Evaluation des charges (mensualisées)	! _ ! _ ! _ ! _ ! _ !	20-25

Dans le rapport est-il fait référence à des services intervenant au profit du demandeur?

1.oui 2. non	! _ !	26
Si oui, combien?	! _ ! _ !	27-28

Est-il fait référence à l'intervention des services suivants?

- prise en charge par un foyer de jour	! _ !	29
- repas sur roues	! _ !	30
- téléalarme	! _ !	31
- aide familiale/senior	! _ !	32
- Muselheem/ aide à domicile	! _ !	33
- Syrdallheem/aide à domicile	! _ !	34
- Uelzechtdallheem/aide à domicile	! _ !	35
- Hëllefdoheem	! _ !	36
- Muselheem/soins à domicile	! _ !	37
- Syrdallheem/soins à domicile	! _ !	38
- Syndic.intercomm. Medernach	! _ !	39
- Uelzechtdall/soins	! _ !	40
- Autres	! _ !	41

<u>Degré d'urgence donné à la demande d'admission en maison de soins</u>	! ___ !	42
1. urgence 1		
2. urgence 2a		
3. urgence 2b		
4. urgence 2c		
5. pas de degré d'urgence énoncé		
6. pas de possibilité d'admission		
7. pas de demande pour maison de soins		

---

<u>Délai donné pour l'admission en maison de soins (nombre de mois)</u>	! ___ ! ___ ! ___ !	43-44
---	---------------------	-------

---

Suite donnée à la demande  
d'allocation de soins

1. acceptée		
2. refusée	! ___ !	45

---

